

Jeudi 20 juin 2019 à 14h30 à Villeurbanne

Sont présent(e)s :

ALBERT	Stéphane	SADE CGTH
BERTHET	Lionel	GRDF Réseaux Rhône-Alpes et Bourgogne
BERTHIER	Maud	CARRION TP
BIGENWALD	Stéphane	ORANGE
BOBEAU	Lionel	EUROVIA Délégation Centre-Est
BONNET	Isabelle	EIFFAGE Route Centre Est
BOUZIAT	Daniel	DREAL Rhône-Alpes
CORNESSE	Julien	GRT Gaz
DELORME	Isabelle	COLAS RAA
DURIEU	Emmanuel	RTE Rhône-Alpes Auvergne
GAILLARD	Eric	SIGERLY
GENET	Céline	Grand Lyon Métropole
GOLA	Jean-Michel	COIRO TP
GOMEZ	Fabien	Grand Lyon Métropole
GRENIER	Jean	ICSI – Institut pour une Culture de la Sécurité Industrielle
HADEF	Ilhem	IFBTP
LASCAUX	Anne-Céline	GRT Gaz
LE MEUR	Sandrine	OPPBTP Auvergne Rhône-Alpes
LIROLA	Thierry	Président de l'Observatoire Régional DT/DICT
MALOCHET	Pierre	FRTM AURA
MIALON	Romuald	ENEDIS-Direction Régionale Sillon Rhodanien
NARS	Michel	Grand Lyon Métropole
PEREZ	Patrick	EUROVIA Lyon
POUSSEREAU	Laurent	Ecartip (FNEDRE)
SCHMITZ	Damien	SOGELINK
VERRIER	Jean	GeoProcess
VINIERE	Dominique	IFBTP

1. Approbation du dernier compte-rendu de la réunion du jeudi 14 février 2019

Suite à la remarque de M. GOMEZ du Grand Lyon le dernier compte-rendu est modifié en page 5 au § 4 :

« La Métropole de Lyon précise qu'elle va constater la présence du marquage au démarrage des travaux. Cette visite préalable fait l'objet d'un CR de marquage piquetage contresigné avec l'entreprise de travaux. La consigne donnée à nos surveillants de travaux est de :

- Vérifier la présence du marquage-piquetage de l'ensemble des réseaux présents dans l'emprise de chantier (= constat de présence)

- Vérifier l'exactitude du marquage réalisé par échantillonnage aléatoire, en particulier pour certains réseaux sensibles (par exemple, pour un chantier sur deux : vérifier le marquage des réseaux de gaz en ouvrant les plans de réseaux GRDF) »

Le compte-rendu de la réunion du jeudi 14 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation des statistiques des exploitants de réseaux

Orange

PJ : Présentation PPT

Le taux des DO sur Rhône-Alpes est plus bas (0,27%) que le taux national (0,40%). Toutefois, le volume des DO souterrains progresse de 11% entre 2017 et 2018. L'Isère et la Haute-Savoie sont les plus concernés par les DO en ce début 2019.

Orange a mis en place une réorganisation sans changement pour les relations avec les entreprises.

Concernant les CERFA sur les DO, Orange n'utilise pas les documents officiels. Il faudra transmettre le courrier adressé par l'observatoire à M. BIGENWALD.

GRT gaz

PJ : Présentation PPT

Une hausse des déclarations est constatée. Les ATU sont stables entre les 2 semestres étudiés. La Loire et l'Isère ont explosé en termes de déclarations.

Un accrochage en Rhône-Alpes le 30 mars 2019. C'est un particulier qui a accroché une canalisation.

RTE

PJ : Présentation PPT

Tout a également augmenté en moyenne de 13 %. Les ATU baisse sauf dans l'Isère.

3 agressions d'ouvrage sans DT-DICT ont eu lieu sur le réseau aérien par des grues mobiles.

Il y a une poursuite des actions de sensibilisation sur le territoire.

Une action a été faite auprès des fontainiers car les procédures ne sont pas respectées. Thierry LIROLA a demandé qu'un point précis soit fait sur les ATU liés aux fuites d'eau.

ENEDIS

PJ : Présentation PPT

+ 7,5% de DO à fin mai 2019, 25% de hausse de déclarations. Cette augmentation pourrait dépasser celle de 2012 si la tendance se poursuit.

Les actions de sensibilisation se poursuivent aussi auprès des collectivités locales notamment.

Deux REX ont été présentés.

Un des REX porte sur la démolition de béton au droit d'un coffret. ENEDIS rappelle aux entreprises l'importance de faire un arrêt de chantier dès lors qu'elle doit démolir du béton dans le fuseau d'imprécision du branchement au droit du coffret.

Une consignation sera alors réalisée par ENEDIS.

Pour autant, la demande de mise hors tension est actuellement prévue via la DICT mais ENEDIS répond que cette consignation systématique est impossible.

Thierry LIROLA précise que dans ce cas présent une demande de consignation spécifique auprès d'ENEDIS est possible et doit être acceptée par ENEDIS.

Cette procédure spécifique est à préciser aux entreprises et aux maîtres d'ouvrage car elle est méconnue.

Il est proposé de mettre ce sujet comme point particulier à la prochaine réunion de l'Observatoire.

GRDF

PJ : Présentation PPT

103 DO depuis janvier 2019 (baisse de 7% sur la même période en 2018). Plus de 50% des DO sont portés par la Loire et le Rhône.

Le ratio DO/DICT est en dessous de celui du national (0,3 contre 0,4).

Une information de la DREAL est systématique dès lors qu'il y a un DO sur un réseau en classe A.

Une partie des réponses va être automatisée d'ici août 2019.

Concernant les visites inopinées de GRDF (ses prestataires) sur chantier, une réunion a eu lieu avec GRDF au niveau national. Thierry LIROLA informera les membres des réponses obtenues.

3. Point d'actualité sur l'évolution du décret – M. Daniel BOUZIAT, DREAL

PJ : Présentation PPT

La métropole de Lyon présente sa problématique quant à l'épaveuse (Max : 5,2 m) (cf. ppt), l'hydro-cureuse (7,2 m) et le silo à verre.

Sur le guichet unique, l'exploitant ne peut pas solliciter que les exploitants aériens car ils ne sont pas séparés. Le respect stricto-sensu de la réglementation impacterait fortement les dépôts de DT-DICT et leurs réponses.

La DREAL a confirmé que les versions dématérialisées des documents/justificatifs étaient acceptées pour éviter l'impression de tous les documents, car rien ne l'interdit dans les textes.

4. Retour sur L'Assemblée Générale de l'Observatoire National DT-DICT du 11/06/19

Thierry LIROLA a fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Observatoire national. Il faut mettre en place une meilleure collaboration avec les observatoires régionaux.

- Tendances d'évolution en hausse de l'activité TP (+ 7,4%) et du nombre des déclarations (+ 8%), les dommages aux ouvrages (D.O.) recensés continuent à diminuer (-2%). Le taux de D.O. baisse significativement en 2018 : de 0,45% à 0,41%.
- La baisse du taux de D.O. sur la période 2013 – 2018 se constate sur tous les observatoires Régionaux. Certains Observatoires ont des réductions particulièrement fortes. L'analyse de ces chiffres relève des Observatoires Régionaux.

5. Constitution du Comité de conciliation

Thierry LIROLA fait lecture du projet des conditions générales de fonctionnement du dit-comité.

Dans les conditions générales sont prévues l'envoi de la demande en recommandé avec AR et nous allons rajouter l'envoi des documents par mail.

Thierry LIROLA demande aux personnes intéressées pour participer au comité de conciliation de se manifester.

Le document final sera transmis aux membres de l'Observatoire.

6. Questions diverses

Thierry LIROLA informe que le site internet de l'Observatoire National a été modernisé. Qu'il est accessible à tous. Désormais un espace est dédié aux Observatoires régionaux.

Le nouveau Président de l'Observatoire National est Monsieur Georges LE CORRE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



**Prochaine réunion de l'Observatoire régional DT/ DICT
Le mardi 12 novembre 2019 à 14h30
au 4^{ème} étage salle Bellecour**